

Séance du Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2024

Délibération n° 2024- 49 –Frais pédagogiques du Master International Transport et Energie pour l'année universitaire 2024-2025

Vu le code de l'éducation,

Considérant que 25 membres sur les 31 membres ayant voix délibérative étaient présents ou représentés, qu'ainsi le quorum était atteint,

Article unique :

Le conseil d'administration adopte pour l'année universitaire 2024-2025, les frais pédagogiques du Master International Transport et Energie suivants :

	Frais pédagogiques
Master 1	3 891 €
Master 2 (Étudiants issus du M1 2023-2024)	864 €

- Pour les étudiants admis directement en M2 à la rentrée 2024

	Frais pédagogiques
Master 2	3 891€

- Pour les étudiants autorisés à redoubler en Master 1 ou Master 2

Frais pédagogiques
864 €


Le Directeur
Armel de la Bourdonnaye

Nombre de votants : 25 Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0
